Accusé de réception en préfecture
074-257400085-20250909-DEL-2025-196-DE
Date de télétransmission : 15/09/2025
Date de réception préfecture : 15/09/2025

Syane
ÉNERGIES & NUMÉRIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 9 SEPTEMBRE 2025

DEL-2025-196

L'An deux mille vingt-cinq, le 9 septembre, à 9 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 02/09/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :
Mmes TARAGON, WENDLING.
MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CATTANEO, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, PEUGNIEZ, STEYER.

Avaient donné pouvoir :
MM. COUTIER, OBERLI, RATSIMBA.

Etaient absents ou excusés :
Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS.
MM. BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :
Mmes BOISROUX, CHRISTIN, DARDE, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,
MM. ANCHISI, CHALLEAT, COSTAN, DUPERTHUY, GRANGE, SOULAS : du SYANE.

Membres en exercice :	**29**
Présents :	**12**
Représentés par mandat :	**3**

Objet : COMMUNE DE DOUVAINE - QUARTIER DU MAISSE - LIBERATION DES EMPRISES, REQUALIFICATION DES VOIRIES, AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE

Rapport présenté par M. Joël BAUD-GRASSET.

Dans le cadre de l'arrivée d'un nouveau lycée sur son territoire, la commune de DOUVAINE entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, la libération des emprises, la requalification des voiries et les aménagements paysagers quartier du Maisse.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE procède à la mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et l'enfouissement coordonné des infrastructures de télécommunications.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux concomitants au chantier de voirie, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Il est constitué entre le SYANE et la commune de DOUVAINE un groupement de commandes, tel que défini par l'article L.2113-6 du Code de la commande publique.

Accusé de réception en préfecture
074-257400085-20250909-DEL-2025-196-DE
Date de télétransmission : 15/09/2025
Date de réception préfecture : 15/09/2025

Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.

La commune est désignée comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention de groupement de commandes,

2. à désigner M. Joseph DEAGE comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que M. Bruno GILLET son suppléant,

3. à autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Syane
ENERGIES & NUMERIQUE

Joël BAUD-GRASSET.